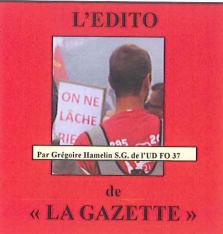
# «La Gazette Syndicale»

N°38 septembre 2016 : La lettre d'information et d'éducation syndicale de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE d'Indre et Loire



«Ce qui manque le plus à l'ouvrier, c'est la science de son propre malheur » Fernand Pelloutier

# **TRAVAIL**



Mes chers camarades,

La situation économique et sociale dans notre pays et par voie de conséquence dans notre département se tend. Un climat de plus en plus délétère règne dans les entreprises. La politique de modération salariale pour créer de l'emploi a fait long feu! Nombre de salariés ne bouclent plus, depuis maintenant trop long- C'est dans un contexte de chômage de masse temps, leurs fins de mois.

Fin juin 2016, le département comptait 30 110 demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité déclarée), soit une progression de 0,9%. Le nombre des chômeurs passe ainsi à salariés, a décidé d'imposer de la manière la

Le chômage des jeunes en juin 2016 est reparti à la hausse (+2%). Ainsi la portion des jeunes au chômage dans notre département représente 16,5%, chiffre plus important que celui de la moyenne nationale à 14,5%.

Parallèlement, le recours au travail temporaire augmente de plus de 12%.

Qu'est-ce à dire, alors que le patronat a bénéficié d'exonérations de cotisations sociales et fiscales au nom du pacte de responsabilité et que le MEDEF promettait au plan national en échange de « ces exonérations de charges » la création de 1 million d'emplois?

Nous avons vu sur le département, après le lock out de l'entreprise Michelin, comment ont

La pensée du mois :

« Le marché Gouverne, l'état gère » Marc Blondel secrétaire général de la CGT-FO, meeting parisien du 29/01/1995

été tenues les promesses de l'entreprise... Elles ont fait pschitt !!!

et par conséquent de fragilisation des conditions de travail des salariés, ainsi que de nonrespect des engagements prononcés par le ME-DEF au sujet de pacte de responsabilité que le gouvernement, sourd aux revendications des

### **NOUVEAU** COMITE GENERAL DE l'UD FO 37 Jeudi 13 OCTOBRE 2016

Il est de tradition, et c'est statutaire, d'organiser à l'U.D. d' Indre et Loire un Comité Général annuel entre deux congrès de l'Union Départementale.

Le Comité Général, c'est l'occasion de faire le point sur la situation économique et sociale de notre département, le moment d'examiner nos revendications et notre action, celles que conduit notre union départementale mais c'est aussi la chance de pouvoir rapporter librement dans un cadre interprofessionnel nos expériences syndicales respectives.

Cette année le Comité Général sera présidé par Pascal PAVAGEAU Secrétaire Confédéral



Pascal PAVAGEAU sur I Télé.

## GREVE et MANIFESTATION JEUDI 15 SEPTEMBRE. 10H00

## PLACE DE LA LIBERTE à TOURS. ABROGATION de la LOI TRAVAIL!

50 820 toutes catégorisations confondues (A, B plus autoritaire qui soit, la loi travail! et C), ce qui signifie au final une hausse du chômage en Indre-et-Loire de plus d 1%.\*

A TOURS le 9 mars 2016, souvenir combatif...

Alors que depuis 6 mois maintenant, après chaque grève et manifestation, les médias s'époumonent à relayer de toutes les manières possibles que le mouvement de revendications contre la loi travail s'essouffle, les syndicats préparent pour le jeudi 15 septembre une nouvelle journée de grève et de manifestation pour l'abrogation de la loi travail!

(suite de l'édito en page 2)

en charge du secteur Economie.

Auteur du livre noir de la RGPP, Pascal a également beaucoup écrit sur les questions économiques (le TSCG / TIPP par exemple). En mars 2016, il était l'invité de MEDIAPART pour parler de le « Loi Travail ».

C'est la seconde fois que Pascal présidera notre Comité Général.



Courriel: udfo37@force-ouvriere.fr

U.D. F.O. 37: Maison des syndicats, La Camusière,18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin. Téléphone : 02 47 38 54 43 Télécopie : 02 47 37 91 00

### TOUS AU COMITE GENERAL de l'UD FO 37 Jeudi 13 OCTOBRE 2016

Sous la pluie, manif contre la loi travail le 31 mars 2016



#### Suite de l'EDITO par Grégoire Hamelin Secrétaire Général de l'UD FO 37

Oui nos corps sont fatigués après plus de vingt journées de mobilisation et rassemblement contre la loi travail!

Mais oui, nos esprits sont aiguisés et nous avons bien compris à quelle sauce le MEDEF et le gouvernement à sa botte entendent régler le sort de la condition des salariés!

Alors non, nous ne voulons pas être taillables et corvéables, à la merci des seuls intérêts économiques des entreprises et nous n'avons pas d'autre choix aujourd'hui que celui de la mobilisation pour exiger l'abrogation de la loi travail.

Non seulement cette loi permettra de visser le salarié à son poste de travail, de moduler les salaires selon les impératifs économiques de l'entreprise, mais elle permettra aussi, par la dérogation à la hiérarchie des normes, de museler le syndicat. Mais les décrets d'application de cette loi imposée à coup de 49-3 ne sont pas encore publiés. Les Français dans leur immense majorité sont fondamentalement opposés à cette loi et nous bénéficions dans le pays d'un grand courant de sympathie. Nos revendications sont en phase avec les salariés.

Mes chers camarades, l'heure est à la résistance sociale!

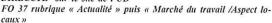
Aussi je dis à ceux qui pourrait être un peu découragés ou fatigués : nous avons mis plus de 20 ans pour conquérir la sécurité sociale mais nous l'avons fait, alors ?!

Nous devons faire reculer ceux qui veulent imposer la loi travail, parce que c'est nous qui allons dans le sens

du progrès social! De ce point de vue, nous n'avons pas d'autres choix!

Alors en avant la musique, tous en grève le 15 septembre pour l'abrogation de la loi travail et vive la CGT-FO et le syndicalisme indépendant!

\*Chiffres de la DIRECCTE unité départementale d'Indre-et-Loire . Vous pouvez retrouver l'ensemble des analyses et chiffres de la DIRECCTE sur le site de l'UD



GREVE et MANIFESTATION JEUDI 15 SEPTEMBRE 10H00 PLACE DE LA LIBERTE à TOURS.

## NOUVEAU COMITE GENERAL Jeudi 13 octobre 2016 ...(suite)

La première fois c'était en 2012.

Notre Gazette numéro 4 revenait sur ce Comité Général en publiant les interventions de deux délégués, Philippe BARROUX du SNICA FO et Catherine GIRAUDIE du SNUDI FO.



Mais Chacun se souvient sans doute du discours de clôture des travaux du Comité Général. Pascal PAVAGEAU fustigea le néo-libéralisme, conspuant non sans

#### Catherine GIRAUDIE lors du comité Général de 2012

humour (ce qui ne gâte rien) « les fonds spéculatifs qui spéculent sur des fonds spéculatifs qui spéculent sur des fonds spéculatifs... qui spéculent... ». A suivre donc,

Rédaction La Gazette.

#### Comite général pour l'UD FO 37 l'occasion de lancer la campagne pour les élections TPE

Au soir de la proclamation des résultats des élections des Très Petites Entreprises en 2012 l'UD FO 37 diffusait un communiqué de presse satisfait.



En région Centre: FORCE OUVRIERE prenait la seconde place avec 18,01% des suffrages derrière la CGT mais devant la CFDT. Nous déclarions: FO se pose désormais en organisation incontournable.

Nous observions par ailleurs que la participation à ces élections avait été très faible.

En fonction des résultats électoraux, ces nouvelles élections détermineront notre représentativité. De ce point de vue, compte tenu de nos résultats et du faible taux de participation des salariés à cette élection, la marge de progression pour notre organisation reste importante.



Le Bureau de l'UD FO 37 voit dans ces élections un moyen de développement dans toutes les entreprises et services administratifs pour que nos revendications puissent être portées par une organisation syndicale Libre et Indépendante.

En avant la campagne TPE

Rédaction La Gazette

L'actualité sociale nous a obligé à interrompre momentanément le travail entrepris; à savoir une rédaction brève et chronologique de l'histoire du mouvement ouvrier français.

Nous nous étions arrêtés en 1945 (La Gazette n°36)

1945 : critères de représentativité énoncés pour les organisations syndicales: ancienneté, cotisations, effectifs, indépendance par rapport au patronat, attitude patriotique pendant la guerre, loyauté dans l'application de la législation sociale...

1946 : Droit de grève et droit syndical sont inscrits dans le préambule à la constitution.

-Création du C.N.P.F. (conseil national du patronat français)

-L'O.I.T. Intègre l'O.N.U.

-respect du droit international du travail (en lien avec l'O.I.T.)

- Les acquis de 1936 sont confirmés.

-Les services de santé au travail deviennent obligatoires.

-Mise en place de la médecine du travail.

-Création de la sécurité sociale (ordonnance du 4 octobre 1946)\*

1947: nouvelle scission dans la C.G.T..

Les confédérés fondent autour de leur journal *RESISTANCE* OU-VRIERE la CGT-FO.

 -Institution des C.H.S.(comité d'hygiène et de sécurité).

1948: Naissance officielle de la C.G.T. F.O.

-Naissance de la F.E.N. opposée à la scission dans la CGT.

La Fédération de l'Education Nationale (issue de la CGT) adhérera simultanément à la CGT-FO et à la CGT (double affiliation).

-Création de multiples syndicats autonomes.

1950: La France ratifie la convention de l'O.I.T.,

Elle s'engage à organiser « un système d'inspection du travail chargé d'assurer l'application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession.»

ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL!

Chantal, conductrice

de la voiture sono

dans toutes les ma-

## ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL!

Pendant les vacances les revendications continuent! Diffusions massives de tracts dans les festivals pour l'abrogation de la loi travail



Des militants des UD de la CGT et de FO se sont retrouvés cet été pour diffuser les tracts de l'intersyndicale départementale pour l'abrogation de la loi travail.

D'une manière générale, ces diffusions ont été bien accueillies. Des échanges nombreux ont pu avoir lieu avec les personnes qui se rendaient à ces festi-

Nous avons pu expliciter en quoi la loi travail était nocive pour les salariés. Explications parfois bienvenues et discussions détendues avec les festivaliers (souvent des jeunes travailleurs occupant des postes dans des très petites entreprises : l'occasions aussi de faire le lien avec les prochaines élections).

Bien sûr, nous avons appelé à la grève et à la manifestation pour l'abrogation de la loi travail le 15 septembre!



Les organisations départementales COT, FO, FSU, Solidaires et Solidaires étudiants d'indre et Loire ont pris acte et dénoncent la nouvelle utilisation de 45-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer le projet de loi travail.

Cest blen la pravor, si calle di état récessaire, que cat toste de régression sociale reste minoritaine. Soutenues par une large rajorité de la population, allan réaffement leu apposition à la projet et la réassablé de novenue droits pour les safaires, facilité de projulé, étables, y Johann et retraités. Ce sont encore plus d'un million qui ont participé à la votation c'imprené et signifié leur rigist de ce projet.

Les nombreux rassemblements et manifestations de ces quatre demilers mois, ont réunis plusieurs milliers de participants à Tours, rien que pour notre département 19 journées de mobilisation ont été décomptées

Nos organisations départementales dénoncert les conditions contraignantes de manifectations qui ont empliché certains d'y participer, notamment à Paris. Elles réaffirment que la liberté de manifecter doit rester un droit.

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ant pas été entendues par ce gouvernement. Qu'à cela ne tien ébermination, malgré le passage en force à l'insemblée nationals, mats intacte et toute la période estibul-focazion de la rappele. Dans le département, l'intempolicale à déjà prévé et organisé de manière unitaire, plu initiatives pour éformer les salariés et maintaint la pression sur le provenement (suit l'encadé en bas).

Nous n'accepterons Jamais la remise en cause de nos droits 1 Après les congés, on se retrouve à la rentrée dans l'unité.

organisations syndicales invitant l'ensemble des salands, privés d'emploi, étudiants, hodens, retrainis à advess carte postale au président de la République pour lui assurer qu'ils serunt toujours mobilisés à la rentrée i

has organisations invitent leurs militants et l'ensemble des saluriés à participer à nos actions estivales Dura Funité Public/Privé et avec détermination, une seule revendication : ASROGATION DE LA LOI TRAVAL É

NOUS NE CEDERONS PAS I

ercredi 20 juillet 2016 à Tours : Rassemblement/distribution Place A. FRANCE à 17H (à ché du mur d'expression/palissades du chantier) Vandredi 12 soût 2016 à Tours : Distribution tracts/liyers au Festival Aucard (rde port de fil)

Vendradi 19 solit 2016 à Artisnnes : Distribution tructs/flyers au Fastival Cesmopolita à l'entrés

Mercredi 31 août 2016 à Tours : rassemblement/meeting Place Anatole France à 17HO

**GREVE et MANIFESTATION** JEUDI 15 SEPTEMBRE. 10H00 PLACE DE LA LIBERTE à TOURS.

Sur le site de l'UD FO Rubrique TPE et artisanat



Retrouvez toutes les infos:

- sur les droits des salariés dans les Très Petites Entreprises.
- Sur les revendications que défend FORCE OU-

Une documentation complète, facile d'accès grâce aux fiches Calameo.

#### **AUCHAN SAINT CYR:**

Impose le Travail du dimanche à ses salariés

La loi dite MA-CRON « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche dans les zones où cela crée de l'activité ...

AUCHAN fait partie du fameux groupe familial MULLIEZ. Ce groupe dispute les podiums des plus grandes fortunes françaises avec BETTEN-COURT, Bernard AR-NAULT, DASSAULT, BOLLORE.

Selon CHALLENGES en 2016 la fortune MULLIEZ a augmenté de 13,04%

GROUPE MULLIEZ doit cette accumulation rapide de capital aux méthodes de distribution ainsi qu'aux rudes méthodes de management.

Horaires découpés, salaires très proches du SMIC (même quand on a de l'ancienneté), modulation du temps de travail, telles sont les conditions de travail des salariés d'AUCHAN en général.

A AUCHAN ST CYR on vient d'ajouter à ces conditions de travail dégradées le travail tous les dimanches, et cela jusqu'à 13H00!

Annoncée en juin cette nouvelle organisation du

travail contestée par FO a failli déboucher sur une grève... Mais la torpeur de l'été est passée par là...

Malgré l'avis (majoritaire) défavorable des instances représentatives du personnel, la direction impose le travail tous les dimanches jusqu'à 13H30.

Chacun sait que lorsqu'on est salarié à temps partiel au SMIC, on est toujours volontaire pour gagner un petit peu plus d'argent ! C'est cette situation qu'exploite la direction d'AU-CHAN en proposant le volontariat salarial pour le travail le Dimanche.

A FO AUCHAN comme ailleurs, nous sommes opposés au travail du dimanche, c'est la position de notre confédération.



Dominique DESAINTUSAGE Délégué syndical FO

Pendant l'été les revendications continuent! Nous avons adressé plus de 200 cartes postales au président de la République! (

Clin d'œil



**TOUS AU COMITE GENERAL de l'UD FO 37 Jeudi 13 OCTOBRE 2016** 

1950: droit de grève accordé aux fonctionnaires.

-Principe de faveur (février 1950)

-Création du S.M.I.G. (salaire minimum interprofessionnel garanti).

-Nouvelle loi sur les conventions collectives : liberté de négocier salaires et conditions de travail (principe de faveur)

-Généralisation des conventions collectives à tous les secteurs.

1951: possibilité pour le ministère d'extension de convention collective à l'ensemble des entreprises d'une branche.

Les CCNT ont ainsi force de loi et s'imposent au secteur.

1956: loi sur la troisième semaine de congés payés.

1957: loi favorisant le règlement des conflits collectifs du travail. La conciliation devient une étape préalable obligatoire.

1958: création ( et la CGT FO n'y est pas pour rien) de l'assurance chômage : pour la première fois les personnes ayant perdu leur emploi ont droit à un revenu de remplace-

1964: scission au sein de la C.F.T.C. (confédération française des travailleurs chrétiens)

-Création de la C.F.D.T. (confédération française démocratique du travail). La C.F.T.C. demeure avec 10% des effectifs.

1966: par arrêté, cinq organisations syndicales sont reconnues représentatives au plan national.

Les syndicats affiliés à l'une de ces cinq centrales bénéficient dans les branches et les entreprises d'une présomption irréfragable de représentativité.

-Médecine du travail pour le secteur agricole

1968: grève Générale en France. Accord de Grenelle :

-Augmentation de 25% du S.M.I.G.

-Augmentation en moyenne de 10% sur l'ensemble des salaires

- Création de la Section syndicale d'entreprise et du délégué syndical (remis en question par la loi scélérate de 2008).

1970: accord interprofessionnel sur la formation et le perfectionnement professionnel.

-Droit au C.I.F. (congés individuel formation)

-Rôle consultatif du C.E. en matière de formation.

-Recours à la formation pour les personnes menacées de licenciement.

### **TOUS AU COMITE GENERAL de l'UD FO 37** le Jeudi 13 OCTOBRE 2016 à la maison des syndicats!

#### Travail le Dimanche à AUCHAN Saint CYR

La section FO AUCHAN SAINT CYR a largement relayé les positions de notre confédération au sujet du travail du dimanche, des contrats précaires, des salaires etc....

Aussi exigeons avec nos camarades l'augmentation des salaires, le maintien de tous les postes et le retour de la prime de vacances!

Avec les salariés d'AUCHAN, avec les salariés de tous le pays disons non au travail du dimanche!

Correspondant de la gazette

Gérard Da Silva « Georges BUISSON, père de la sécurité sociale » Préface de Jean Claude MAILLY et Serge LEGAGNOA Edition l'Harmattan

Il était temps de revenir sur l'histoire de la création de la sécurité sociale pour saluer les 70 ans de la disparition de notre camarade Georges Buisson en même temps que les 70 ans de la sécurité sociale.

Militant de la CGT (confédérés), Georges BUIS-SON deviendra secrétaire général de la fédération des employés puis secrétaire confédéral.

Artisan de la création des caisses « Le Travail » de la CGT, Georges Buisson positiviste dans l'âme, développera au fil de son expérience l'idée de la sécurité sociale. Il rédigera d'ailleurs le brouillon les 88 articles fondateurs de cette insti-

Ce livre, à mettre dans toutes les mains militantes mais pas que, est un livre de témoignages : celui de la construction des caisses de secours mutuel, des assurances sociales puis de la sécurité sociale.

On y voit Georges Buisson en militant avisé, en technicien sans faille, comprendre les enjeux de la lutte des classes de son époque pour transmuer les acquis des expériences des caisses ouvrières de secours mutuel, des assurances sociales, en caisse de la sécurité sociale malgré les nombreuses entraves des opposants à la création de cette institution.

L'hommage rendu à Georges Buisson met en évidence la place qu'a tenu, comme véhicule de la sécurité sociale, la CGT (confédérés). De ce point de vue, les discours fallacieux sur les origines Bismarckienne de la sécurité Sociale ou l'influence prégnante du rapport Beveridge sont copieusement battus en brèche.

Si l'apport historique de ce livre est indéniable, ce qui frappe le lecteur c'est la composante et la nature des oppositions, entraves, arguments de toutes sortes à la construction et à la mise en œuvre des assurances sociales en 1930 puis de

la sécurité sociale en 1946. En effet, les forces en présence qui tentent de s'opposer initialement au mouvement de progrès que constituent indéniablement les assurances sociales puis la sécurité sociale sont ceux d'aujourd'hui. Ce sont au premier chef les organisations patronales, les gouvernements à leurs bottes... et tout à fait habilement la mutualité...

Mais ce ne sont pas seulement les acteurs d'antan des attaques actuelles que nous retrouvons dans ce livre, c'est également leur rhétorique, leurs procédés tout à fait... contemporains. Du même au pareil ou du pareil au même, faites votre choix.

Instructif, tout y est. Les critiques du « système irréaliste » de la sécurité sociale, les arguties sur l'assistanat (déjà), la question de la place de l'état dans la gestion de la caisse (étatisation ), le ticket modérateur bien sûr vieux serpent de mer, la gestion des caisses par des professionnels, la retraite par capitalisation, le tiers payant cheval de Troie des mutuelles (déjà en question dans les assurances sociales de 1930, à l'époque pour invalider la construction possible d'une sécurité sociale et faire la part belle aux mutuelles)...

Tout cela est à s'y méprendre. La réalité d'aujourd'hui épousant celle d'hier mettant ainsi en évidence le réalisme et les intérêts des forces en présence. Celles d'organisations qui défendent leurs intérêts de classes. Evidemment, dans cet ouvrage on retrouve la CGT d'hier comme la CGT-FO d'aujourd'hui pour la défense des assurés sociaux et des travailleurs.

Mes chers camarades assurément, ne comptons que sur nos propres forces!

Jean-Dominique Audbert Conseiller FO C.P.A.M. 37

#### GEORGES BUISSON, PÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Georges Buisson, employé de commerce devenu secrétaire de la Fédération COT des employés en 1920, puis un des secrétaires de la COT, s'engage pour les assurances sociales, dès 1922 ; le présent livre donnant le détail des débats sur les assurances sociales durant vingt ans.

Après le vote de la loi en 1930, Buisson met en place et préside les caisses Le Travail, qui sont celles de la COT. Engagé dans la Résistance, li représente la COT à Londres, et est vice-président de l'Assemblée consultative provisoire, celle de la Résistance, à Alger, dès novembre 1943. Il représente la France, pour le groupe ouvrier, lors de la Conférence internationale du travail de Philadelphie, en 1944. Dans ce contexte, il est l'auteur, le 24 juillet 1945, de l'avant-projet d'ordonnance de la Sécurité sociale, pour qu'elle soit mise en place su 1<sup>st</sup> janvier 1946. L'ordonnance officielle, celle du 4 octobre, n'est que le « copié-corrigé » des 88 articles de celle Buisson.

Cet ouvrage, rédigé en hommage à Buisson pour les 70 ans de sa disparition, révèle et reproduit in extenso le texte vraiment fondateur de la Sécurité sociale, celui du 24 juillet, document public publié et depuis lors occulté et passé sous silence. Pour est hommage, une injustice est réparée, comme est rendue à la COT confédére et au syndicatisme libre et indépendant de la Charte d'Amiens, une de ses plus giorieuses victoires : la Sécurité sociale avec la Libération. Et rou peut dire, légitimement : « Georges Buisson, père de la Sécurité sociale » l

Gérard na Suxa est titulaire de deux doctorats de lettrea (3º cycle et thèse d'État). Il a publié :
Le texte et le lecteur (L'Harmattan, 1985).
Laffaire Mortara et l'antisémitisme chrétien (Syllepse, 2003), Histoire de la CGT PO, 1895-2003
(L'Harmattan, 2009), Panacée pour le châmage des Employès et Cadres, 1893-2013 (L'Harmattan, 2013), L'éon Jouhnaux (L'Harmattan, 2014). Il a également publié plusieurs de cadre de l'acceptant de l'acce

1972: 37.5 années de cotisations pour une retraite a taux plein (remis en question par les différentes contre-réformes sur les retraites)

1973: loi sur la résiliation unilatérale du contrat de travail.

-obligation du respect des procédures de licenciement/notification par lettre recommandée des motifs de licenciement.

-création de la confédération Européenne des syndicats libres.

1979: prud'hommes; généralisation de l'institution sur tout le territoire national.

1981: formation du groupe des dix (une dizaine de syndicats autonomes se regroupent)

1982: ordonnance instaure la cinquième semaine de congés payés et les 39 heures.

-ordonnance qui abaisse l'âge de la retraite à 60 ans.

Loi Auroux sur la négociation dans l'entreprise, le règlement des conflits, l'hygiène et la sécurité. Les C.H.S deviennent C.H.C.T.

1989: la France mise en demeure de se conformer aux directives européennes en matière de médecine du

1989: le groupe des dix s'ouvre à SUD P.T.T. prélude à la création de SUD Solidaires.

1991: obligation pour l'employeur de mener une politique préventive en matière de santé et de sécurité au travail. Introduction de la responsabilité du salarié.

1993: la durée de cotisation passe progressivement de 37.5 à 40 ans de cotisations pour les salariés du privé

Retraites : la base de calcul des pensions passe de 10 à 25 ans.

1995:accord interprofessionnel pour rendre effectif la négociation dans toutes les entreprises y compris celles dépourvues de délégué syndical.

-obligation de négocier dans les branches tous les trois ans sur le temps de travail.

Grève massive dans le pays pour la défense de la sécurité sociale.\*

\*L'histoire de « la sécu », histoire dans l'histoire du mouvement ouvrier mérite un traitement approprié. La Gazette reviendra en détails sur l'histoire de la principale conquête du mouvement ouvrier organisé.

## ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

U.D. F.O. 37: Maison des syndicats, La Camusière, 18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin. Courriel: udfo37@force-ouvriere.fr Télécopie : 02 47 37 91 00 Téléphone: 02 47 38 54 43